



REGLEMENT:

1 – PROGRAMME

Samedi 29 Septembre 2018 :

- Ouverture du Parc fermé à 11h00, parking de la gare, Place de la Gare – 51500 Rilly La Montagne.
- Vérifications administratives de 11h00 à 13h00, Place de la gare – 51500 RILLY LA MONTAGNE
- Vérifications techniques de 11h00 à 13h00, parking de la gare, Place de la Gare – 51500 Rilly La Montagne.
- Briefing à partir de 13h30.
- Départ de la 1^{ère} étape à 14h00, composée de trois tests de régularité et de quatre secteurs de liaison sur un total de 159,80 kilomètres.
- Arrivée de la 1^{ère} étape Place de la Gare à Rilly La Montagne à partir de 17h45.
- Buffet à partir de 19h00 à la Salle des Fêtes de Rilly La Montagne.
- Briefing à partir de 20h30.
- Départ de la 2^{ème} étape à 21h15, composée de deux tests de régularité et de trois secteurs de liaison sur un total de 85,32 kilomètres.
- Arrivée de la 2^{ème} étape Place de la Gare à Rilly La Montagne à partir de 23h30.

Dimanche 30 Septembre 2018 :

- Ouverture du Parc fermé à 7h30, parking de la gare, Place de la Gare – 51500 Rilly La Montagne.
- Briefing à partir de 8h30.
- Départ de la 3^{ème} étape à 9h00, composée de trois tests de régularité et de quatre secteurs de liaison sur un total de 100,80 kilomètres.
- Arrivée de la 3^{ème} étape Place de la Gare à Rilly La Montagne à 11h30.
- Apéritif et déjeuner à partir de 13h00 à la Salle des Fête de Rilly La Montagne.
- Remise des prix à partir de 16h00 à la Salle des Fêtes de Rilly La Montagne.

2 – ORGANISATION

Définition :

L'association Ecurie des Coteaux représenté par Mr Viviani LEOFOLD, en partenariat avec la Commune de Rilly La Montagne, le LB Rétro Racing et OG Evénement, organise un rallye historique de régularité dénommé 3^{ème} *Rallye des Coteaux Historique*, les 29 et 30 Septembre 2018 sur les départements de la Marne et de l'Aisne.

Le présent règlement répond aux Règles Techniques de Sécurité (RTS) du 18 décembre 2012, et à l'arrêté du 27 octobre 2006 portant application de l'article 11 du décret n°2006-554 du 16 mai 2006. Adressé du bureau permanent de l'organisation jusqu'au 31 Août 2018 :

Ecurie des Coteaux – 26 Rue Pasteur – 51220 COURCY

Tél : 03.26.49.61.65 ou 06.11.27.07.57

Mail : jeofoldviviani@free.fr

Facebook : Ecurie des Coteaux

Directeur de course : Monsieur OUDART Fabrice Licence 8912 03/25

Commissaire sportif : Monsieur Daniel PENICHOT Licence 14887 14/38

3 – MODALITES GENERALES

Définition :

Le Rallye Des Coteaux Historique se déroule sur un parcours total de 345,92 kilomètres, réparti en trois étapes et composé de huit tests de régularité et de onze secteurs de liaison.

*Étape 1 : 159,80 kilomètres dont 66,02 kilomètres répartis sur trois tests de régularité

*Étape 2 : 85,32 kilomètres dont 38,53 kilomètres répartis sur deux tests de régularité

*Étape 3 : 100,80 kilomètres dont 37,84 kilomètres répartis sur trois tests de régularité

Nombre total de tests de régularité : 8

Distance totale des tests de régularité : 142,39 kms

Nombre total de secteurs de liaison : 11

Distance totale des secteurs de liaison : 203,53 kms

Nombre total d'étapes : 3

L'intervalle de départ entre chaque voiture, à chaque étape et à chaque départ des tests de régularité sera d'une minute.

Le découpage de l'itinéraire, les contrôles horaires, les contrôles de passage, les temps impartis sur les secteurs de liaison et les moyennes imposées pendant les tests de régularité seront repris dans les road-book et dans les carnets de bord.

Voitures éligibles :

Ce rallye est ouvert à tous les véhicules conformes au code de la route et exclusivement immatriculés entre le 01/01/1950 et le 31/12/1989. Toutefois les voitures présentant un caractère jugé exceptionnel pourront être acceptées après avis du comité d'organisation.

L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à tous véhicules ne correspondant pas aux critères de l'épreuve (époque, état, conformité...)

Equipements électroniques :

Tous les appareils à fonctionnement électronique pour mesurer les distances sont autorisés.

Contrôles des véhicules :

Les équipages se mettront à disposition des organisateurs afin d'effectuer le contrôle technique des voitures, tout comme au départ de l'épreuve, chaque véhicule fera l'objet d'un contrôle visuel par le commissaire technique FFSA.

Pendant les contrôles il sera vérifié :

- les feux de routes et de croisements
- les feux stop
- les clignotants
- le klaxon
- la fixation de la batterie
- l'état des ceintures de sécurité
- l'état et la conformité du pot d'échappement
- l'état et la conformité des pneumatiques
- le fonctionnement des essuie-glaces
- la présence des deux gilets fluo
- la présence d'un triangle de signalisation
- la présence d'un extincteur (obligatoire)
- la validité de l'assurance et du contrôle technique

D'une manière générale, les véhicules devront répondre aux caractéristiques du constructeur. Les échappements libres et les pneus racing sont strictement interdits.

Les documents du véhicule (carte grise, assurance et contrôle technique) seront vérifiés, si l'un de ces documents ou si l'un des éléments contrôlés n'est pas conforme, le départ pourra être refusé à l'équipage.

Equipages admissibles :

Chaque conducteur devra être en mesure de présenter lors des vérifications administratives, son permis de conduire en cours de validité.

En respect des RTS du 18 décembre 2012, un certificat médical de "non contre-indication à la participation d'une épreuve sur routes ouvertes" sera demandé au conducteur du véhicule.

Pour les possesseurs d'une licence de la FFSA ou de la FIA, ce certificat n'est pas obligatoire ; ils devront présenter leur licence de l'année en cours.

Demande d'engagement :

Le formulaire d'engagement doit être envoyé accompagné d'un chèque de 170€, couvrant les droits d'engagement à :

Ecurie des Coteaux – 26 Rue Pasteur – 51220 COURCY

La clôture des inscriptions est fixée au 20 Septembre 2018 et le nombre maximum d'engagés est limité à 50 voitures.

Droits d'engagement :

Le montant des droits d'engagement est fixé à 170 euros

Ces droits comprennent :

- les frais de participations au rallye
- la fourniture de 2 plaques de rallye et des numéros de course (portières)
- les road-book
- un repas pour deux personnes le samedi soir
- un café d'accueil pour deux personnes le dimanche matin
- un apéritif et un repas pour deux personnes de dimanche midi
- la participation à l'assurance de l'épreuve

Les droits d'engagements seront intégralement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement a été refusé
- en cas d'annulation du rallye
- en cas d'annulation de l'équipage avant le 01 Septembre 2018.

Après cette date, la moitié de l'engagement sera retenu pour faire face aux frais engagés par l'organisation.

Repas supplémentaires :

Les repas supplémentaires pour le samedi soir et le dimanche midi devront être réservés et payés dès l'engagement à l'épreuve. Toute demande le jour de l'épreuve ne sera acceptée que dans la limite des places encore disponibles.

Le prix est fixé à 20 euros par repas et par personne, pour le dîner du samedi soir tout comme pour le repas de clôture du dimanche midi.

Hébergement :

Pour votre hébergement nous vous proposons le gîte rural et les chambres d'hôtes, ainsi que le château de Rilly La Montagne. Photos sur le site www.rilly-la-montagne.fr onglet tourisme et loisirs.

Gîtes :

Hubert FAGOT 1 allée Dom Pérignon 51500 Rilly La Montagne 03.26.03.45.22 GITE 6 personnes

Les Bulles Dorées 32 rue de Reims 51500 Rilly La Montagne 06.03.20.33.20

Champagne Eric LASSALLE 23 route Villers Allerand 51500 Rilly La Montagne (pour 2 Personnes)

Champagne LEFEVRE BEUZART : accueil jusqu'à 10 personnes

24 Rue Carnot 51500 Rilly La Montagne tél 03.26.03.44.53 ou 06.18.95.48.13

Chambres d'hôtes :

Au Chérubin, Champagne JEANGOUT: 4 chambres, 12 personnes.

3 Rue Gervais 51500 Rilly La Montagne tél : 03.26.03.41.90 aucherubin0632@orange.fr

Le Palais Champenois, Mr et Mme MANCEAUX : 2 chambres, 5 personnes.

10 Rue Carnot 51500 Rilly La Montagne tél : 03.26.03.44.26 manceaux.florence@orange.fr

Le Jardin des Quatre Saisons : Mr et Mme CHAUVET : 2 chambres

12 Rue des Gravières 51500 Rilly La Montagne tél 09.77.35.89.55 ou 06.12.03.14.54

jpmchauvet@gmail.com

Château de Rilly La Montagne :

Le Domaine de Rilly : hôtel, restaurant, spa

38 Rue de Reims 51500 Rilly La Montagne tél 03.26.07.53.21 lechoteauderilly@gmail.com

Plus d'infos sur le site www.lechoteauderilly.com

4 – ASSURANCES

Le conducteur reste seul responsable des dégâts matériels pouvant subvenir à son véhicule, ces derniers n'étant en aucunes cas de la responsabilité de l'organisation. C'est au concurrent de vérifier auprès de son assurance qu'il est bien couvert pour ce type d'épreuve.

L'organisation a souscrit un contrat d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux concurrents "à défaut ou en complément" du contrat individuel d'assurance automobile souscrit par chacun d'eux pour leur véhicule.

La couverture d'assurance prévue pour garantir les équipages sera assurée par un contrat d'assurance correspondant à l'arrêté du 27 octobre 2006 portant application de l'article 11 du décret n°2006-554 du 16 mai 2006.

5 – OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

Ordre de départ :

Les concurrents partiront dans l'ordre des numéros attribués par l'organisateur. Les plaques et les numéros de portes seront fournis et devront obligatoirement être disposés :

- plaques : à l'avant et à l'arrière sans gêner la visibilité du conducteur
- numéros de portes : sur chaque portière

Carnet de bord :

Un carnet de bord sera remis au départ du rallye, il contiendra les vitesses moyennes imposées pour chaque test de régularité et les emplacements prévus pour viser les contrôles horaires et les contrôles de passage. Les équipages devront présenter ce carnet à toute demande.

Circulation :

Les concurrents circuleront dans le plus grand respect du code de la route et des vitesses autorisées. La vitesse moyenne de chaque test de régularité ne dépassera jamais 50 km/h et l'ensemble des secteurs de liaison a été calculé sur une base de 42 km/h de moyenne.

Les comportements dangereux et en tout état de cause non conformes au respect du code de la route entraîneront l'exclusion du concurrent.

Rappel de sécurité :

Un briefing de l'ensemble des participants autorisés à prendre le départ sera organisé 30 minutes avant le départ de la première voiture et ce à chaque étape. Les concurrents seront sensibilisés sur le strict respect du code de la route et des limitations de vitesses en vigueur. L'organisation sera à même d'exclure un concurrent au comportement qui ne serait pas en accord avec le code de la route

et/ou qui viendrait perturber le bon déroulement de la manifestation. Cette épreuve, préparée sous le signe de la convivialité pour les concurrents et les spectateurs, doit être également ressentie comme telle par les automobilistes qui croiseront les équipages et par les habitants des villages traversés.

Publicité :

Chaque équipage s'engage à apposer sur son véhicule la publicité qui lui sera fournie par l'organisation (sous forme d'autocollants).

6 – DEROULEMENT DU RALLYE

Départ :

Les départs seront donnés toutes les minutes et il sera distribué un road book pour chacune des trois étapes

Contrôles horaires :

Les concurrents devront se soumettre aux ordres et aux directives des contrôleurs pendant les contrôles horaires des départs et des arrivés de chaque étape. Les départs et les arrivés seront placés sous les ordres d'un chef de poste. L'intervalle entre chaque voiture sera d'une minute.

Contrôle de passage :

Les équipages devront fournir leur carnet de bord aux contrôleurs en poste, ou dans le cas de "CP pince" poinçonner leur carnet avec la pince en place sur le contrôle.

Zone d'étalonnage :

Une zone d'étalonnage sera mise à la disposition des concurrents à réception de leur engagement. Cette zone sera repérée par toutes les indications de signalisation se trouvant sur ce parcours qui sera d'une distance minimum de 3 kilomètres. Toutes les distances de cette zone et du rallye auront été relevées avec un totaliseur électronique TERRATRIP 303 PLUS V4.

Tests de régularité :

Les concurrents devront parcourir les tests de régularité à une vitesse moyenne imposée toujours inférieure à 50km/h pour chaque zone. La vitesse moyenne sera déterminée par l'organisateur en fonction de l'état des routes, du trafic et de la réglementation en vigueur. Pour des raisons de sécurité et de tranquillité lors des traversées d'agglomérations, les vitesses moyennes seront systématiquement abaissées et fixées entre 30 et 40 km/h. Aucune prise de temps ne sera effectuée dans les agglomérations et à moins de 750 mètres des départs ou des sorties des villages.

Plusieurs changements de moyennes auront lieu dans un même test de régularité.

Les lignes de fin de zone de régularité seront uniquement mentionnées sur le road book.

Les départs de chaque zone de régularité seront matérialisés sur le road book et organisés selon la formule de l'auto-start, les horaires de départ de chaque test seront fournis dans le carnet de bord suivant un temps imparti depuis le CH de départ de l'étape. Les départs de chaque test de régularité et se feront toujours à la minute pleine.

Une classification sur la base de la régularité des équipages sera établie de la façon suivante :

**Pour chaque seconde au dessus du temps idéal : un point de pénalité*

**Pour chaque seconde au dessous du temps idéal : deux point de pénalité*

Exemple :

Temps idéal :	1'34
Temps réalisé :	1'35 ⇒ pénalité d'un point
Temps idéal :	2'56
Temps réalisé :	2'53 ⇒ pénalité de six points

*Une pénalité de 500 points sera attribuée à tout manquement d'une prise de temps lors d'un test de régularité

*Une pénalité de 100 points sera attribuée à tout manquement d'un contrôle de passage

*Une pénalité de 100 points par minute sera attribuée à chaque minute d'avance ou de retard au contrôle horaire de fin d'étape.

7 – ABANDON

Les équipages devront avertir la permanence téléphonique du comité d'organisation : 06.11.27.0757

8 – CLASSEMENT – PRIX

Le classement se fait par addition des points de pénalité cumulés lors des tests de régularité, auxquels s'ajoutent les éventuelles pénalisations des contrôles horaires et des contrôles de passage. L'équipage ayant obtenu le plus petit total de points de pénalités sera proclamé vainqueur du classement général, le suivant étant le second et ainsi de suite.

En cas d'ex-æquo, les concurrents pourront être départagés en donnant l'avantage à la voiture la plus âgée, puis à la cylindrée la plus faible.

Un classement féminin sera établi à partir du classement définitif de l'épreuve.

La remise des prix aura lieu le dimanche 30 Septembre 2018 à partir de 16h00 à la Salle des Fêtes de Rilly La Montagne, à l'issue du repas de clôture.

Aucun prix ne sera remis en espèces.



Retrouvez nous sur [Facebook](#) : Ecurie des Coteaux

